



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**DÉSFFECTATION D'UN VÉHICULE ET D'UN LOGEMENT DE FONCTION DANS
LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2024-504)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la circulaire interministérielle NOR: INTB8900144C en date du 09/05/1989 relative à la désaffectation des biens notamment des collèges ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De proposer au Préfet du Département du Pas-de-Calais, la désaffectation du véhicule de service repris au tableau ci-dessous, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération :

Collège	Commune	Date du CA	Bien	Type	Immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
Jean Jaurès	AIRE-SUR-LA-LYS	27/06/2024	Véhicule de service	Renault Kangoo	9070 SJ 62	01/03/1999

Article 2 :

De proposer au Préfet du Département du Pas-de-Calais, la désaffectation du logement repris au tableau ci-dessous, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération :

Collège	Commune	Date du CA	Bien	Type	Affectation
Jean Zay	LENS	04/05/2023	Logement	Appartement n°38, 1 ^{er} étage	Réserve administrative

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

0622094P
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE JEAN JAURES
RUE JEAN JAURES
62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX
Tel : 0321390110

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Aliénation - désaffectation d'un bien

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2024

Réuni le : 27/06/2024

Sous la présidence de : Philippe Sacleux

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote la désaffectation du véhicule kangoo de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bien concerné: KANGOO RENAULT

Immatriculation: 9070 SJ 62

Numéro d'inventaire: 2

Propriétaire du bien: Collège Jean Jaures - Aire sur la Lys

Origine du financement: réserves de l'établissement

Année d'acquisition: 04/03/1999

Prix d'achat: 10 976.33€

Valeur marchande actuelle: 0€

Destination nouvelle: destruction

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Division de l'Organisation Scolaire
Secrétariat
Bureau 106
Affaire suivie par :
Mélinda LEJEUNE

20 boulevard de la Liberté - BP 90016
62021 Arras cedex

Arras, le 26 août 2024

Monsieur le Président,

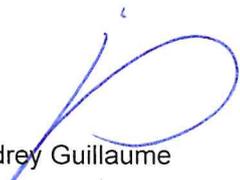
Par courrier reçu le 16 juillet 2024, vous sollicitez mon avis quant à la désaffectation du véhicule de service Renault Kangoo immatriculé 9070 SJ 62 du collège Jean-Jaurès d'AIRE-SUR-LA-LYS.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à cette désaffectation.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
par délégation, la secrétaire générale,


Audrey Guillaume

**Division de l'Organisation Scolaire
Secrétariat**

Bureau 105

Affaire suivie par :

Méline LEJEUNE

20 boulevard de la Liberté - BP 90016
62021 Arras cedex

Arras, le 10 septembre 2024

Monsieur le Président,

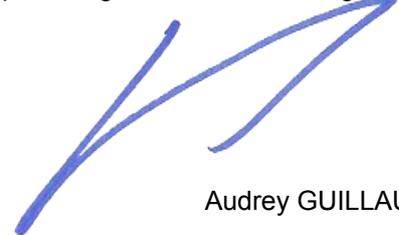
Par mail reçu le 15 juillet 2024, vous sollicitez mon avis quant à la désaffectation du logement n°38 situé au sein du collège Jean Zay de LENS, suite au Conseil d'Administration qui s'est tenu le 4 mai 2023.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émet un avis favorable à cette désaffectation.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,
par délégation, la secrétaire générale,



Audrey GUILLAUME

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°39

Territoire(s): Audomarois, Lens-Hénin

Canton(s): AIRE-SUR-LA-LYS, LENS

EPCI(s): C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. d'Agglo. de Lens - Liévin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

DÉSAFFECTATION D'UN VÉHICULE ET D'UN LOGEMENT DE FONCTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Le collège Jean Jaurès d'Aire-sur-la-Lys m'a fait parvenir la décision de son conseil d'administration, de désaffecter un véhicule de service repris dans le tableau ci-dessous:

Collège	Commune	Date du CA	Bien	Type	Immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
Jean Jaurès	AIRE-SUR-LA-LYS	27/06/2024	Véhicule de service	Renault Kangoo	9070 SJ 62	01/03/1999

Le collège Jean Zay de Lens m'a fait parvenir la décision de son conseil d'administration, en date du 4 mai 2023, de désaffecter le logement repris dans le tableau ci-dessous :

Collège	Commune	Date du CA	Bien	Type	Affectation
Jean Zay	LENS	04/05/2023	Logement	Appartement n°38, 1er étage	Réserve administrative

En application de la circulaire interministérielle du 9 mai 1989, il appartient à la collectivité de rattachement, après avis du conseil d'administration de chaque établissement, de proposer la désaffectation de ce véhicule et de ce logement de fonction au Préfet du Département du Pas-de-Calais, qui en décidera par arrêté, après avis du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de proposer au Préfet du Département du Pas-de-Calais la désaffectation du véhicule et du logement ci-dessus.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY